

ACTUALITÉ

Juillet 2011

L'inventaire des biens

Fermez les yeux et tentez de faire la liste de tous les objets qui se trouvent dans votre salon. Vous en avez sûrement oublié! Pourriez-vous aussi évaluer la valeur de tout ce que vous avez dans cette pièce? Et pour toutes les autres pièces de votre maison? C'est un exercice difficile, n'est-ce pas?

Et après un sinistre? Pensez-vous pouvoir faire la liste complète des biens détruits ou volés?

Pour vous aider, l'inventaire de vos biens est un outil pratique, voire indispensable autant à l'achat de votre contrat d'assurance habitation, qu'au moment d'une réclamation.

À l'achat de sa police d'assurance

Faire l'inventaire de vos biens vous permet de connaître la valeur totale des biens que vous possédez. Ainsi, vous pourrez choisir le bon montant d'assurance à la hauteur de vos possessions.

À la suite d'un sinistre

Votre inventaire vous facilitera aussi la tâche, à vous et à votre assureur, lors d'une réclamation. Vous aurez sous la main la liste des objets que vous possédiez dans chaque pièce de votre maison et une preuve de possession.

Complétez votre inventaire

Visitez le site Web *InfoAssurance.ca*. Le Bureau d'assurance du Canada met à votre disposition un formulaire électronique. [Téléchargez-le](#) gratuitement ou [commandez-en](#) un exemplaire papier, lui aussi disponible sans frais.

Pour chaque pièce de votre maison, notez vos possessions : meubles, appareils électroniques et informatiques, vêtements, outils, etc. Notez leur valeur ou leur prix d'achat. Bonifiez cette liste avec des photos, les factures ou les manuels d'utilisation et les numéros de série.

Conservez précieusement votre inventaire. Idéalement, gardez-le hors de votre maison. Par exemple, vous pouvez laisser une copie au bureau, ou encore à votre banque dans un coffret de sûreté.

Et n'oubliez pas d'en faire la mise à jour régulièrement, au moment de renouveler votre assurance habitation ou lorsque vous avez fait l'acquisition d'un objet de valeur.